



Suspension prestation Caf

Par **VictoriaThais**, le **21/07/2022** à **13:54**

Bonjour je m'appelle Victoria, j'ai 24ans et j'ai une petite fille de 4 mois . La caf viens de me suspendre mes droits sans m'avertir, de plus juste parce que je suis resté en bon terme avec le papa de de ma fille je n'est engager aucunes procédures pour une demande de pension alimentaire (le papa n'as aucun revenu) il m'aide comme il peux (dépannage 20€ par ci par là).

Je me suis séparer de lui après avoir appris la grossesse soit 1 mois après (annonce de la grossesse 1er juillet 2021 et séparation 28 août 2021) il est rester présent par contre dans ma grossesse et à l'heure actuelle toujours mais on est juste en bon terme.

De plus, il était sans domicile fixe (115) son courrrier vie à vie de la caisse d'assurance maladie et pôle emploi arrivée chez moi mais aussi chez son père du coup là caf crois qu'il vivais chez moi hors ce n'étais pas le cas il récupérer juste son courrier quand il venais voir sa fille.

Que puis-je faire pour qu'il le remettre mes allocations car je n'est aucun revenu et je vie grâce à ses prestations.

Merci d'avance

Par **youris**, le **21/07/2022** à **14:18**

bonjour,

si l'adresse du père de votre enfant est chez vous, je comprends que la CAF en déduise que vous vivez ensemble en concubinage.

pour les personnes SDF, il existe la possibilité de se domicilier auprès d'un CCAS d'une commune.

voir ce lien :

[domiciliation pour SDF](#)

il faudrait que le père de votre enfant modifie son adresse.

salutations

Par **VictoriaThais**, le **21/07/2022 à 17:16**

Une fois que tous sa sera fait il vont-ils me remettre les allocations ?
Car là sa me pose problèmes

Par **jodelariege**, le **21/07/2022 à 17:44**

bonjour

il y a quand meme un risque que vous soyez accusée de fraude avec des poursuites et des amendes...

<https://www.mes-allocs.fr/guides/rfa/fraude-rfa/rfa-risque-cas-fraude-caf/>

Par **Visiteur**, le **21/07/2022 à 18:07**

Bonjour,

La CAF a considéré que vous vivez en couple, ayant la même adresse. Il y a aussi éventuellement des échanges financiers entre vous via vos comptes bancaires ? Ou d'autres indices car la CAF a accès à de nombreuses informations et les compare.

Contactez une assistante sociale qui vous aidera à clarifier la situation et à ne plus laisser de doute.

Par **VictoriaThais**, le **21/07/2022 à 18:11**

D'accord mon conseiller du coup de faire des démarches auprès de l'assistance sociale
On a fait aucun échange bancaire car comme j'ai précisé il n'a pas de revenu

Par **Visiteur**, le **21/07/2022 à 19:00**

Même s'il n'a pas de revenus, n'avez vous pas versé de l'argent sur son compte ? Ou a-t-il procuration sur votre compte ? Tout est suspect si vous avez la même adresse...

Par **VictoriaThais**, le **21/07/2022 à 21:51**

Et aucun versement sur aucun compte il a aucune procuration